



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La reconstruction du parlement vaudois peut aller de l'avant

Les Autorités vaudoises prennent acte avec satisfaction du verdict rendu ce jour par la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal. Celle-ci a déclaré irrecevable le recours déposé contre le décret du Grand Conseil du 27 novembre 2012, accordant un crédit de 17 millions pour la reconstruction du Parlement vaudois. Cette décision permet de finaliser le projet. Sa mise à l'enquête peut être prévue pour la fin de l'été et le chantier envisagé dès le printemps 2014.

Les Autorités vaudoises rappellent que c'est dans un double objectif de consensus et de clarté qu'elles ont engagé la procédure contestée par le recours rejeté ce jour. A la suite du référendum «Non au toit» s'opposant, à l'été 2012 avec 16'300 signatures, au premier projet de reconstruction du parlement historique, détruit par le feu en 2002, ce projet a été profondément remanié.

Présentés en novembre dernier, les nouveaux plans répondaient aux principales critiques émises: le toit de l'édifice, initialement imposant, irrégulier et pourvu d'une couverture métallique de couleur grise, a été remplacé par un toit d'un volume réduit de 30%, à quatre pans symétriques et recouvert de tuiles de terre cuite.

Considérant que ces modifications étaient trop importantes pour s'insérer dans le décret de financement du projet initial, le Grand Conseil l'a abrogé le 27 novembre 2012 à une forte majorité (113 oui, 4 non et 14 abstentions) et remplacé par le décret qui se trouve aujourd'hui validé. Le Comité référendaire s'était rallié à cette procédure, relevant par ailleurs «l'amélioration» du projet remanié.

Les Autorités vaudoises tiennent à reconstruire rapidement un édifice en ruine depuis plus de dix ans au coeur de la Cité de Lausanne. Le Parlement vaudois pourra ainsi retrouver avant la fin de la législature 2012-2017 un siège moderne, digne de son rôle et valorisant son site historique de réunion.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 mars 2013

Pascal Broulis, chef du DFIRE, 021 316 20 19 Philippe Martinet, président du Grand Conseil, 079 368 10 41